

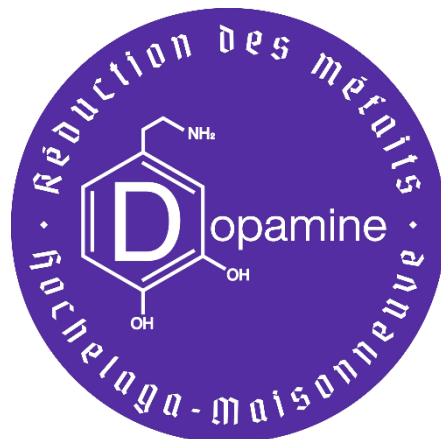
Mémoire

Consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale

Remis à l'O.C.P.M

Par Martin Pagé, Directeur général de Dopamine, Montréal

Le 13 février 2025.



Présentation Dopamine

Dopamine est un organisme communautaire situé dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve qui, depuis 1994, a pour mandat d'accueillir, soutenir et accompagner les personnes consommant des drogues, leur entourage et la population en général du quartier et des secteurs environnants, dans un cadre de prévention du VIH/Sida, hépatites et autres ITSS (infections transmises sexuellement et par le sang).

Appliquer des stratégies d'intervention visant à atténuer les répercussions négatives et les préjudices associés au style de vie relié à la consommation de psychotropes ainsi qu'aux préjugés, mythes et représentations agissantes aux plans individuel, collectif et sociétal.

Philosophie d'accueil

Notre approche humaine et chaleureuse situe l'individu au centre de l'ensemble du processus de changement et d'amélioration de la qualité de vie. Basées sur la confiance et le respect, nous appliquons des stratégies d'intervention où la personne est pleinement reconnue dans ses capacités individuelles, dans ses choix et dans les différentes réalités qui l'entourent. Par une approche où l'empowerment est mise en avant-plan, toutes les stratégies, les solutions et les réussites proviennent de la personne elle-même. Chacun de nos espaces d'intervention constitue un milieu ouvert tout aussi adapté aux interventions collectives qu'au soutien individuel. L'établissement d'un lien de confiance est au centre de chacune de nos actions et nous permet d'impliquer directement les personnes dans un esprit de collaboration dans la prévention des ITSS auprès de leurs pair.e.s.

Les personnes qui participent aux activités de l'organisme :

- Personnes qui consomment des drogues par injection ou par inhalation;
- Personnes pratiquant le travail du sexe;
- Personnes vivant avec le VIH/Sida et/ou l'hépatite C ou à risque;
- Personnes en situation d'itinérance et/ou de rupture sociale.

Contexte :

Le contexte actuel au Québec est marqué par plusieurs crises et Montréal n'y échappe pas. La plupart de ces crises sont aggravées par le manque de ressources adéquates ainsi que des décennies de désinvestissement des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux qui ont pour conséquence une augmentation dramatique de l'itinérance ainsi que des décès par surdose entre autres. De plus, ces phénomènes, amplifiés actuellement par le manque criant de ressources en logement social, en services de santé physique et mentale ainsi qu'en programmes de réduction des méfaits, nécessitent aujourd'hui des actions immédiates et concrètes. Les acteurs,trices au front dans les différentes communautés de la métropole doivent être soutenu.es et leur travail doit être facilité plutôt qu'entravé par des débats moraux qui justifient davantage de stigmatisation et de désinvestissement des parties prenantes.

Ce sont ces déficiences structurelles et le manque de filet social bien plus que les organismes communautaires qui contribuent à l'augmentation des problèmes de cohabitation sociale dans l'espace public. Les enjeux observés sur le terrain découlent de déterminants sociaux bien plus complexes que la seule question de la cohabitation sociale et/ou de la distanciation des ressources pour venir en aide aux personnes les plus impactées par ce contexte. **Car pour cohabiter il faut déjà habiter.** La Politique nationale de lutte à l'itinérance rappelle ces déterminants essentiels : l'accès à des logements décentes et sécuritaires, à des services de santé, à l'éducation, à un revenu suffisant, ainsi que le droit d'occuper l'espace public. Faute d'accès adéquat - pour tous - à ces déterminants, il faudra reconnaître et tolérer le besoin d'habiter les espaces publics et ainsi respecter les droits humains (dignité, sécurité, santé) des personnes, tel que la charte canadienne des droits et libertés le mentionne.

Définition de cohabitation sociale : car pour cohabiter il faut d'abord habiter

Si on regarde une définition du terme cohabitation sociale, elle désigne une situation où des individus ou des groupes aux caractéristiques sociales, économiques ou culturelles différentes vivent ensemble dans un même espace ou une même communauté. Cela peut inclure des personnes de différentes classes sociales, origines ethniques, religions, ou âges. L'objectif de la cohabitation sociale est souvent de **promouvoir la diversité, l'inclusion et la compréhension mutuelle au sein de la société.**

Il faut certes adresser les aspects plus difficiles de la cohabitation sociale. Aussi faut-il maintenir des environnements sécuritaires et favorables à la santé pour tous.tes : les personnes logées comme les personnes non-logées, les enfants comme les aînés, Les personnes blanches comme les personnes autochtones et/ou racisées, les travailleur.euses comme les personnes assistées sociales, les personnes avec comme sans statut, les personnes qui consomment des drogues par inhalation et/ou injection comme les personnes qui sortent tard des bars, les personnes qui vont au marché comme celles qui fréquentent les banques alimentaires. Une réglementation implantée sans nuances et qui ne considère pas l'égalité des droits à la santé, la sécurité et de cité aura des répercussions importantes qui pourra mettre en péril la vie de plusieurs personnes.

Les ressources communautaires: une réponse reconnue, pas une menace!

L'action communautaire autonome (ACA) est une action indépendante des réseaux publics qui a une visée de transformation sociale :

- Pour une plus grande justice sociale, pour le progrès social.
- Pour aider les gens à améliorer leur condition de vie, de travail, d'étude, etc.
- Pour aider les gens à défendre leurs droits et à combattre les discriminations et les injustices.
- Pour offrir un lieu de participation citoyenne pour donner une voix à celles et ceux qui sont généralement exclus du débat public.
- Pour contribuer à l'amélioration des lois et des politiques publiques.

À titre d'exemple, Les services de consommation supervisés (SIS/SCS) sauvent des vies et il doit y en avoir davantage dans notre ville plutôt que d'en limiter l'accès. Les SIS/SCS sont des mesures reconnues par le Programme national de santé publique 2015-2025 **comme contribuant à des environnements plus favorables à la cohabitation, notamment en réduisant le matériel d'injection à la traîne, les impacts négatifs de la consommation de drogues et le nombre de personnes intoxiquées dans les lieux publics.**

L'expertise des travailleur.euses de rue

Le travail de rue présente de nombreux bienfaits tant pour les individus que pour la communauté dans son ensemble. Voici quelques-uns des avantages les plus significatifs et que seul les organismes accrédités ACA peuvent faire avec la pratique du travail de rue :

1. Accès aux Populations Marginalisées

Permet d'atteindre les personnes en situation de vulnérabilité (en situation d'itinérance, qui consomment des drogues, jeunes en difficulté, etc.).

Offre une aide sans barrière administrative ni obligation de démarche (approche volontaire).

2. Prévention et Réduction des Risques

Distribution de matériel de réduction des risques (seringues propres, matériels de protection, naloxone, etc.).

3. Soutien Psychosocial et Écoute Active

Création d'un lien de confiance avec les personnes isolées.

Aide à surmonter la détresse psychologique et émotionnelle.

4. Orientation vers les Services Appropriés

Accompagnement vers des structures d'hébergement, de soins ou d'insertion professionnelle.

Facilitation des démarches.

5. Amélioration de la Cohésion Sociale

Réduction des tensions entre les citoyens logés et non logés.

Lutte contre la stigmatisation et les préjugés.

6. Impact Positif sur la Santé Publique

Diminution des infections liées aux pratiques à risque.

Meilleur accès aux soins pour les personnes en difficulté.

Le travail de rue joue donc un rôle crucial dans l'accompagnement et l'intégration des populations plus en rupture.

ÉMMIS et travail de rue

Si ÉMMIS mène des interventions de médiation sociale, cette entité ne prévient pas les conflits ni la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance dans l'espace publics. Elle intervient quand la crise est déjà en cours. De par son caractère mobile,

elle agit dans l'immédiat sur des situations ponctuelles. En aucun cas ÉMMIS ne peut substituer au travail de proximité réalisé par les travailleur.ses de rue qui privilégie l'écoute, l'accompagnement, la prévention, la relation à long terme et qui place les personnes ainsi que les besoins exprimés par celles-ci au centre de ses interventions.

Nos Recommandations :

- **État d'urgence** : déclaration d'urgence sanitaire afin de mettre tous les moyens nécessaires pour sauver des vies des personnes non-domiciliées dans le contexte actuel.
- **Moratoire sur les démantèlements de campement** : reconnaître le caractère inévitable des campements et travailler avec campeurs.euses à les sécuriser par un accès à l'eau, à des toilettes, à des génératrices, à des casiers et à une collecte des ordures.
- **Reconnaissance de l'action communautaire autonome et soutien financier** : hausser le financement des organismes communautaires qui œuvrent en itinérance et qui ont des programmes de travail de rue et de proximité.
- **Travail de déstigmatisation** : en se dotant de stratégies visant à faire respecter davantage les droits des personnes en situation d'itinérance (droit à la vie, droit à la santé, droit à la parole, droit à la dignité, droit à la sécurité, droit de cité).
- **Plaider en faveur de la décriminalisation** voir même de la légalisation des drogues et des droits des personnes qui consomment des drogues ainsi que des populations criminalisées, des travailleur.euses du sexe et des communautés LGBTQIA2S+ et BIPOCS. Examiner plus avant et rectifier les façons dont la guerre contre la drogue a été utilisée pour criminaliser de manière disproportionnée des groupes marginalisés tels que les personnes de couleur, les personnes en situation de pauvretés et/ou les personnes queer et trans.
- **Inclusion des personnes concernées** : inclure de manière significative l'expertise et le leadership des personnes concernées dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, recherches et programmes.